

# VILLE DE COGNAC (CHARENTE)

## EXTRAIT

du registre des délibérations du Conseil Municipal

séance du 17 novembre 2011

conseillers :	33
présents :	31
pouvoirs :	2
votants :	33
abstentions :	0
voix pour :	33
voix contre :	0

***Aujourd'hui jeudi 17 novembre 2011 à 18 heures 30, en vertu de la convocation du 10 novembre 2011, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Cognac se sont réunis dans la salle ordinaire de leurs séances à l'Hôtel de Ville, sous la Présidence de Monsieur Michel GOURINCHAS, Maire.***

### **ETAIENT PRESENTS**

M. Michel GOURINCHAS – M. Patrick SEDLACEK - Mme Nathalie LACROIX – M. Jean-François HEROUARD - Mlle Marianne REYNAUD – M. Serge LEBRETON – Mme Michelle LE FLOCH – M. Gérard JOUANNET – Mme Françoise MANDEAU – M. Romuald CARRY – M. Claude GUINET - M. Bernard CHAMBAUDRY - Mlle Brigitte BONNEAU - Mme Sylvie MAMET - M. Gérard DELIGNE - Mme Maud POURQUIER - M. Patrick BOMPOINT– Mme Adjoua KOUAME - Mme Dominique CHARMENSAT – Mme Marie-Paule ANCELIN - Mme Marie-Laure CANO - M. Simon CLAVURIER - Mme Annie-Claude POIRAT – M. Jean-François VALEGEAS - M. Jérôme MOUHOT – Mme Jeanine PROVOST – Mme Emilie RICHAUD - M. Noël BELLIOU – Mme Dominique HALLEY - M. Michel JAYAT - Mme Maryvonne LAURENT -

### **ETAIENT EXCUSES**

M. Gilles LE MOINE donne pouvoir à M. Bernard CHAMBAUDRY - M. Jean-Marie MASSON donne pouvoir à Mme Sylvie MAMET -

Mlle Marianne REYNAUD est nommée secrétaire de séance.

### **AVENANT N° 1**

2011.176

### **A LA CONVENTION FINANCIERE AVEC LE CAMIC**

Dans le cadre de la remise des médailles, la Ville et le CAMIC sont convenus de procéder à la modification du contenu de la convention approuvée en mars dernier, dans les conditions suivantes :

- le financement des médailles remises en 2011 s'élève à un montant total de 2 387,00 €

Le montant de la subvention spécifiée pour ces gratifications au bénéfice du CAMIC s'établit donc à ce jour à 2 387 € compte tenu de ces éléments.

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix,**

**SE PRONONCE favorablement sur l'attribution d'une subvention de 2 387 € au CAMIC.**

**AUTORISE M. le Maire à signer l'avenant n°1 à intervenir.**

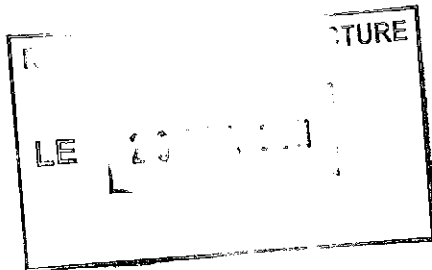
**FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.**

Le Maire, certifie que la présente délibération est exécutoire de plein droit.  
Transmise au Représentant de l'Etat et publiée à la date du visa. (art.L2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales)



Le Maire,

Michel GOURINCHAS



**projet**

**AVENANT N° 1 A LA  
CONVENTION FINANCIERE  
pour l'exercice 2011 passée avec  
le Comité des Agents Municipaux de Cognac (C.A.M.I.C.)**

ENTRE :

la Ville de Cognac, représentée par Monsieur Michel GOURINCHAS, dûment autorisé par délibération du 17 novembre 2011,

ET

l'association dénommée Comité des Agents Municipaux de Cognac (C.A.M.I.C.), association régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901, dont le siège est situé 4 rue Sainte Barbe à Cognac, représentée par son Président, Monsieur Christian LE LAIN, agissant pour le compte de cette association et mandaté à cet effet par le Conseil d'Administration,

VU la convention financière pour l'exercice 2011 en date du 13 avril 2011 (délibération du 29 mars 2011) passée avec l'association Comité des Agents Municipaux de Cognac,

**IL EST MODIFIE CE QUI SUIT**

**Article 1<sup>er</sup>**

Dans le cadre de la remise des médailles, la Ville et le CAMIC sont convenus de procéder à la modification du contenu de la convention approuvée en mars dernier, dans les conditions suivantes :

- le financement des médailles remises en 2011 s'élève à un montant de 2 387 €.

Le montant de la subvention spécifiée pour ces gratifications au bénéfice du CAMIC s'établit donc à ce jour à 2 387 € compte tenu de ces éléments.

Le montant total attribué à l'Association CAMIC pour l'exercice 2011 est donc porté à 84 239 €

Fait à Cognac, le

Pour l'association  
Comité des Agents Municipaux de Cognac  
Le Président,

Le Maire,

Christian LE LAIN

Michel GOURINCHAS

